

Image not found or type unknown



Biere contenant un objet /anomalie

Par **adoname**, le **27/06/2010** à **15:19**

Bonjour,

lors d'un pique nique avec des amis j'ai bu une canette de bière ou une sorte de petite balle blanche comme une balle de ping pong en un peu plus petit et plus lourd se trouvait. Elle ne peut pas sortir de la canette donc je n'aurai pas pu la mettre moi-même, je voulais savoir s'il était possible d'être dédommager car ce n'est pas hygiénique et ça ne respecte pas les règles alimentaires...merci